

**RNC**

**M E D I A**

*la passion de communiquer*

Deuxième rapport d'étape du plan sur l'accessibilité  
RNC MEDIA INC. - 2026

## TABLE DES MATIÈRES

<b>1. Général</b> .....	3
<b>2. État de l'avancement pour chaque secteur</b> .....	3
Emploi .....	3
Bâtiment .....	4
Technologies de l'information et des communications .....	5
Communications autres que TI.....	5
L'acquisition de biens, services et d'installation .....	5
La conception et la prestation de programmes et de services .....	6
Transport .....	6
<b>3. Consultations</b> .....	6
<b>4. Conditions liées aux règlements</b> .....	7
<b>5. Conclusion</b> .....	7

## 1. Général

Le présent rapport d'étape sur l'accessibilité s'applique à RNC MEDIA INC. (RNC) et a été préparé conformément aux exigences de la Loi canadienne sur l'accessibilité.

Ce rapport présente les mesures mises en œuvre au cours de la dernière année afin d'identifier, prévenir et éliminer les obstacles à l'accessibilité dans l'ensemble des activités de l'organisation.

Pour consulter la Loi canadienne sur l'accessibilité :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/canada-accessible/loi-resume.html>.

## Rétroaction

RNC a établi un processus afin de recevoir toutes les rétroactions et y répondre. RNC peut fournir sur demande son plan sur l'accessibilité, et ce, dans plusieurs formats tels que : Word, impression, format audio par le biais suivant :

Courriel : [accessibilite@rncmedia.ca](mailto:accessibilite@rncmedia.ca)

Téléphone : 1-819-770-1040 poste 2111

Poste : 171-A rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W5

Notre adjointe à la direction générale s'engage à communiquer avec vous dans un délai de cinq (5) jours ouvrables afin d'adresser vos préoccupations. Vos rétroactions peuvent être transmises dans l'anonymat.

## 2. État de l'avancement pour chaque secteur

### Emploi

En adressant les obstacles liés à l'emploi, RNC assure la diversité, l'équité, l'inclusion et l'appartenance des personnes ayant un handicap.

### Actions

- Commencer le déploiement d'une formation améliorée sur l'accessibilité aux leaders.
  - Les leaders de l'entreprise ont suivi la formation sur les personnes en situation de handicap au travail offert par le Conseil du patronat du Québec. Ils sont désormais outillés et sensibilisés à favoriser l'inclusion des personnes vivant avec un handicap au travail et mettent de l'avant les bonnes pratiques en matière de recrutement.

**Échéancier :** En continu

- Promouvoir les forums de collaboration, de partage d’information et de discussion entre nos différentes divisions.
  - L’entreprise confirme la mise en place des comités en Santé, Sécurité et accessibilité puis exigera dans la prochaine année un minimum d’une (1) rencontre annuellement

**Échéancier :** Annuellement

- Mieux faire connaître le processus de demande d’accommodement de RNC aux personnes candidates et ce dès le processus d’embauche, aux membres de l’équipe et aux leaders.
  - Cette action a été amorcée et continuera d’être adressée dans la prochaine année

**Échéancier :** En continu

- Passer en revue les processus actuels afin de les ajuster et d’améliorer l’expérience des candidats et candidates. Les processus doivent fournir plus d’information et de conseils aux recruteurs et recruteuses, aux gestionnaires embaucheurs et aux candidats et candidates pour répondre aux exigences en matière d’accessibilité et d’accommodement.
  - Cette action sera adressée dans la prochaine année

**Échéancier :** 2026

- S’assurer d’élargir la publication de nos offres d’emploi afin de solliciter les organismes impliqués et concernés qui représentent les personnes ayant un handicap.
  - RNC a amorcé l’affichage de ses postes sur la plateforme Emploi-Québec afin d’améliorer l’accessibilité et la visibilité de ses offres d’emploi. L’entreprise poursuivra également ses recherches à travers diverses associations et organismes en termes de recrutement.

**Échéancier :** En continu

- Repositionner sa marque employeur pour y inclure la notion sur l’accessibilité.
  - Poursuivre le développement et la valorisation des talents potentiels chez les personnes en situation de handicap.

**Échéancier :** En continu

## Bâtiment

L’élimination des obstacles liés aux bâtiments nous aide à nous assurer que les personnes qui utilisent nos bureaux, nos immeubles disposent d’un accès exempt d’obstacles. Nous poursuivrons nos efforts pour réaménager les espaces existants pour donner suite au questionnaire rempli par les personnes consultées.

## Actions

- Poursuivre les efforts de mise à niveau de l'accessibilité dans le cadre de la modernisation des immeubles et de la rénovation des espaces de travail.
  - RNC consulte annuellement son personnel vivant avec un handicap par le biais d'un questionnaire. Celui-ci a permis de démontrer qu'il faut davantage sécuriser la trajectoire d'entrée et sortie du bâtiment. RNC continuera de travailler en étroite collaboration avec ses employés pour poursuivre l'accessibilité dans l'ensemble de ses bâtisses.

**Échéancier :** En continu

- Pendant la réorganisation des espaces de travail, continuer de sélectionner des matériaux tels que les surfaces souples et des panneaux acoustiques pour aider à réduire les niveaux de bruit surtout dans les aires ouvertes.
  - Cette action fera partie intégrante de nos planifications d'aménagement futures.

**Échéancier :** En continu

- Adapter le mobilier de bureau (Chaise, Chariot et repose-pied).
  - Lorsqu'une demande a été reçue en 2025 en provenance d'un membre de son personnel, RNC a répondu positivement à la demande et fournit un mobilier adapté au besoin.
  - Lors du dernier sondage, RNC a reçu une demande additionnelle qu'elle traitera en 2026.

**Échéancier :** 2026

- Permettre des places de stationnement dédiées près de nos entrées principales.
  - Des espaces bien identifiés et réservés ont été mis à disposition du personnel qui avait des besoins.

**Réalisé :** 2025

- RNC a reçu en 2025 une demande additionnelle pour assurer un entretien préventif des entrées principales en tenant compte des variations climatiques.

**Échéancier :** 2026

- Sensibiliser les leaders et les membres de l'équipe au processus de demande d'accommodement si des obstacles physiques sont identifiés sur le lieu de travail.
  - RNC communiquera et discutera des demandes d'accommodements lors des comités de santé et sécurité mis sur pied cette année lors du volet accessibilité de ce comité.

**Échéancier :** Annuellement

## Technologies de l'information et des communications

Pour nos médias, de plus en plus, l'accessibilité numérique fait partie intégrante de notre plan d'affaires. Nos applications mobiles, nos réseaux ainsi que nos systèmes informatiques et de télécommunication sont utilisés tant par nos auditoires que par les membres de notre équipe.

En surmontant les obstacles liés aux technologies de l'information et des communications, nous pouvons atteindre des normes élevées en matière d'accessibilité numérique. Lors du dernier sondage, aucune problématique n'a été soulevée pour cette section.

### Actions

- Uniformiser les lignes directrices, les politiques et les pratiques en matière d'accessibilité numérique.
  - RNC s'assure annuellement de revoir ses pratiques afin de rester à jour.

**Échéancier :** Annuellement

- Adopter les principes de conception universelle et les pratiques exemplaires en matière d'accessibilité numérique.
  - RNC s'assure annuellement de revoir ses pratiques afin de rester à jour.

**Échéancier :** Annuellement

- Continuer d'améliorer l'accessibilité des sites Web et des applications.
  - RNC tiendra compte du facteur accessibilité lors de la refonte de ses sites au cours des douze (12) à vingt-quatre (24) prochains mois.

**Échéancier :** En continu

- Continuer à évaluer l’accessibilité des technologies de l’information et des communications utilisées lorsque nous nous adressons à des auditoires internes et externes.
  - RNC évalue annuellement l’accessibilité des technologies de l’informations et des communications à l’aide du questionnaire annuel à l’interne et fera une analyse comparative avec les autres sites de notre industrie.

**Échéancier :** Annuellement

- Améliorer continuellement la formation, les outils et le matériel de soutien offerts aux membres de l’équipe afin de respecter les directives en matière d’accessibilité de l’information et des technologies.
  - RNC intégrera des formations régulières sur l’accessibilité numérique à différent niveau.

**Échéancier :** En continu

### Communications autres que TI

- RNC n’a pas identifié à ce jour des obstacles pour cette catégorie, mais RNC reviendra annuellement sur ce point afin de le réévaluer.
  - Aucun obstacle n’a été identifié à ce jour dans cette catégorie. Une réévaluation sera effectuée annuellement.

### L’acquisition de biens, services et d’installations

- RNC n’a pas identifié à ce jour des obstacles pour cette catégorie, mais reviendra annuellement sur ce point afin de le réévaluer.
  - Aucun obstacle n’a été identifié à ce jour dans cette catégorie. Une réévaluation sera effectuée annuellement.

### La conception et la prestation de programmes et de services

#### Action

- Création d’un comité incluant des personnes ayant un handicap pour l’élaboration de politiques et programmes futurs.
  - RNC a mis en place un comité sur l’accessibilité. Le comité se réunira au minimum une fois par année.

**Réalisé :** 2025

## Transport

- RNC n'a pas identifié à ce jour des obstacles pour cette catégorie, mais reviendra annuellement sur ce point afin de le réévaluer.
  - Aucun obstacle n'a été identifié à ce jour dans cette catégorie. Une réévaluation sera effectuée annuellement.

### 3. Consultations

Encore une fois cette année, nous avons consulté directement les personnes en situation de handicap de notre entreprise. Ces consultations nous ont aidés à identifier et comprendre les obstacles rencontrés par ces derniers. Les problématiques identifiées cette année font partie de nos recommandations pour l'année 2026.

### 4. Conditions liées aux règlements

Comme l'exigent les articles 42(1) et 51(1) de la LCA, nous avons établi les conditions et dispositions applicables suivantes :

#### **Les conditions de licence en vertu de la Partie II de la Loi sur la radiodiffusion**

Les conditions de licence relatives à l'identification et au retrait des barrières, ainsi qu'à la prévention des nouvelles barrières.

#### **Les dispositions de toute ordonnance rendue en raison de sous-article 9(4) de la Loi sur la radiodiffusion**

Les dispositions de toute ordonnance relative à l'identification et au retrait des barrières, ainsi qu'à la prévention des nouvelles barrières.

#### **Les dispositions de tout règlement pris en raison du sous-article 10(1) de la Loi sur la radiodiffusion**

Les dispositions de tout règlement relatif à l'identification et au retrait des barrières, ainsi qu'à la prévention des nouvelles barrières.

## 5. Conclusion

RNC demeure engagée à éliminer les obstacles à l'accessibilité et à favoriser un environnement inclusif pour les personnes en situation de handicap. est déterminée à éliminer les obstacles sur l'accessibilité.

Au cours de la dernière année, plusieurs actions concrètes ont été mises en œuvre afin d'améliorer l'accessibilité au sein de l'organisation. RNC poursuivra ses efforts en consultant les personnes concernées et en adaptant ses pratiques conformément aux exigences de la Loi canadienne sur l'accessibilité.

Notre objectif est de contribuer à la création d'une société sans obstacle. Comme l'exige la Loi canadienne sur l'accessibilité, nous publierons tous les trois (3) ans un plan d'accessibilité actualisé et produirons, dans l'intervalle des rapports d'étape annuels sur les progrès réalisés.